AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE, No. 48. MANITOBA. JEUDI, 11 MAI, 1876.

CONDITIONS
D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

Redige par un Comite de Redaction.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à J. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.



LE "METIS."

Jeudi, 11 Mai, 1876.

Troubles dans les Antilles Anglaises.

On ne saurait trop étudier le régime colonial de l'Angleterre, laquelle, après avoir créé de vastes contrées dans toutes les parties du monde, s'occupe depuis quelques années à fortifier, consolider et grouper ensemble ses immenses possessions.

Obéissant à une loi de la nature, elle dirige d'abord le trop plein de ses populeuses cités et de ses fertiles campagnes vers les pays nouvellement découverts ; son génie commercial prompt à tirer profit de tout organise ensuite ces essaims de familles en comptoirs et en marchés pour son industrie ; elle couvre ses nationaux et les opérations de ses marchands de toute sa sollicitude et de son pavillon. L'avant dernière phase de la consolidation de ces colonies vigoureuses en nationalités indépendantes sonne ensuite, et on voit la Métropole y prêter une oreille favorable. L'ère des confédérations et des unions s'ouvre alors ; c'est l'ère actuelle.

Partie du bureau colonial, dont les traditions restent les mêmes sous tous les ministères, l'idée fédérale a fait son chemin en Australie, au Cap, au Canada, et elle est en train de grouper sous un seul gouvernement les Iles du Vent, dans la mer des Antilles, et qui comprennent les Iles Barbade, population 153,000 ; Grenade, 36,000 ; Ste. Lucie, 26,000 ; Tobago, 17,000 ; et St. Vincent, 30,000 ; soit un total de 262,000 âmes. La tentative avait pleinement réussi pour les Iles sous le Vent : soit pour une cause ou une autre, elle menace d'échouer dans les Iles du Vent, et les dernières nouvelles parlent de soulèvement de noirs, d'insurrection et de résistance à main armée.

La population de la Barbade se distingue surtout par son attitude. Sous le prétexte que les iles sœurs sont endettées et moins riches, le peuple repousse une union qui tournerait tout à son détriment, et des pétitions se couvrent de signatures pour demander le rappel du gouverneur, M. Pope Hennessy, qui, lui, pousse à la confédération.

On annonce que deux delégués de l'Ile, M Phillips, avocat, et un réverend M. Austin sont partis pour aller porter au pied du trône en Angleterre, les griefs et la prière des habitants.

Il paraitrait cependant que cette mesure n'aurait pas suffi à calmer les inquietudes de la population blanche et noire de l'Ile, car les dernières dépêches (27 avril) nous apprennent qu'une émeute a éclaté dans laquelle quarante personnes ont perdu la vie, sans compter un grand nombre de blessés. Le chiffre des prisonniers arrêtés se monte à 500.

L'idée coloniale anglaise des confédérations réussira t elle? Impossible de le dire, car le lien n'est nulle part assez fort, ni assez ancien pour pouvoir prédire à coup sûr qu'il durera. Les craintes de la Barbade ont été un peu les craintes de toutes les autres colonies à la veille de leur union ; et ce qui se passe en ce moment dans les iles du Vent n'est que la répétition des scènes plus ou moins tragiques qui ont signalé l'avènement du nouveau régime dans presque toutes les autres possessions britanniques On sait que le Canada n'a point échappé à cette règle. La resistance des insulaires des Antilles n'a pas d'autre motif que celui qui armait la population indigène de la Rivière Rouge contre McDougall et Cie. en 1869. Là comme ici un peuple refuse de se laisser vendre ou manipuler par le bureau colonial ; là comme ici il y effusion de sang : mais heureusement pour nos malheureux compatriotes anglais de la Barbade, la presse ne traitera pas leurs chefs de brigands, ni eux de rebelles, car ils n'ont point parmi eux d'orangistes, et le Haut Canada n'est pas leur voisin. Justice leur sera faite à eux.

Les Sœurs Grises.

Le *Witness* de Montréal a essayé dans un de ses numéros du mois d'avril dernier de calomnier l'une des plus belles œuvres de charité accomplies par les Sœurs Grises de Montréal,—le soin des enfants trouvés. Ses dénonciations furieuses et insensées n'ont pas manqué de courir la télégraphie spéciale de tous les journaux anti catholiques, et l'on sait que le *Free Press* de Winnipeg a fait comme les autres.

L'ignorance de ces gens-là égale pour le moins la brutalité de leur fanatisme.

Sans tenir compte des conditions tout à fait speciales et désavantageuses faites à ces pauvres enfants par leurs enfants dénaturés, le *Witness* avait accusé de barbarie et de cruauté les Sœurs de la Charité, parceque ces enfants mouraient en trop grand nombre.

Cette odieuse et grossière insulte faite à l'une des plus touchantes applications, de la charité chretienne n'a servi, comme toujours qu'à faire éclater la fécondité merveilleuse des œuvres catholiques et la beauté du dévouement des généreuses filles de la vénérable Sœur Youville Il a été prouvé en effet au *Witness* que son accusation était complètement dénuée de fondement, que ses informations étaient mensongères et malicieuses, et que l'institution de l'Hôpital Général des Sœurs Grises de Montréal dans toute son organisation ne pouvait qu'inviter les hommages et les éloges de tous. "En "voyant la façon dont les enfants "et les infirmes sont traités, conclut "le rédacteur du *Witness* à qui on fesait visiter l'immense asile dans "tous ses détails, on ne peut qu'admirer et respecter les Sœurs qui, "pour des motifs purement religieux, "passent leur vie entière à soigner "les enfants et les infirmes."

UNE COUR DE DIVORCE.

Nous lisons dans le *National* du 6 Avril :

L'Hon. M. Dickey a donné avis dans le Sénat, qu'il proposerait d'insérer dans l'acte concernant la Cour Suprême une clause pour donner à cet important tribunal juridiction dans les causes de divorce.

On prevoit facilemnt le sort réservé à cette mesure. L'un des ministres, l'Hon. M Scott, a dejà annonce que le gouvernement repousera toute motion tendant à etablir une Cour de Divorce.

Cette politique était connue d'avance A la dernière session, M De Cosmos donna avis, dans la Chambre des Communes, d'une série de résolutions déclarant qu'il était opportun d'établir un tribunal de divorce.

Devant l'hostilité du gouvernement, M. De Cosmos retira ses résolutions.

Taxation des Eglises

La chambre législative de l'état du Massachussets a rejeté à une grande majorité, 116 voix contre 64, un bill proposé pour taxer les propriétés d'églises.

Les arguments employés en faveur du bill, étaient que " l'état n'a aucun droit d'imposer une taxe à ceux qui n'occupent pas d'églises fastueuses, pour le support de celles-ci ; que " l'exemption de taxes dont jouissent les propiétaires d'églises somptueuses, constitue une taxe indirecte à la charge de ceux qui n'en ont pas ou qui en ont de moins riches, et que c'est là la taxe sans représentation ; que " toute propriéte valant la peine d'être possédée, vaut la peine d'être taxée ; et qu'une église ne devrait pas être plus exempte de la taxe qu'une résidence privée, sans égard à l'embellissement qu'elle ajoute à une ville ou à un village."

Ces sophismes ont été victorieusement refutés par plusieurs députés, également protestants. M Allen, de Boston, repliqua que le droit de taxer une église impliquait le droit de la détruire, parce que si ceux qui l'ont en soin sont incapables de payer la taxe, l'état pourrait s'en emparer et la vendre. La plupart des églises sont construites à l'aide de contributions volontaires, pour rendre gloire à Dieu ; or, se montrer jaloux de leur beauté, de leur richesse, c'est se montrer jaloux de la gloire rendue à Dieu. De plus, il faut tenir compte du bien qu'elles font à l'état, des dépenses qu'elles lui évitent, en moralisant le peuple en l'instruisant, en développant parmi lui l'esprit de charité et en contribuant à maintes œuvres de bien faisance. Elles donnent ainsi indirectement à l'état pour beaucoup plus que le montant de la taxe qu'on en demande.

M. Morse, de Canton, dit qu'il vaudrait autant déclarer le principe absurde que les prisons, les maisons de réforme, etc., doivent être taxées, sous prétexte qu'en les exemptant de la taxe, on taxe indirectement ceux qui ne vont ni en prison ni à la maison de réforme. Les meilleurs citoyens sont ceux qui ont de l'honnêteté, de l'esprit de justice, en un mot, de la conscience ; or, les personnes qui ont de la conscience vont à l'église ; celles qui n'y vont pas, ne sont pas dignes de faire la loi à la société, car l'état social doit avoir pour base des principes d'honnêteté et de justice, et par conséquent il est de mauvaise politique de nuire au progrès d'institutions qui contribuent tant à faire regner l'une et l'autre dans le monde. Si l'éclat de la richesse produit parfois de bons effets, c'est assurément dans l'ornement des temples élevés à Dieu. D'abord, il est une marque de foi ensuite, la beauté des églises élève l'âme, la rapproche davantage de son créateur, source de toute splendeur, ; et en attirant un plus grand nombre de personnes dans nos temples, il agrandit en quelque sorte le champ où doit tomber la bonne semence de la parole de Dieu.

M Wadsworth, de Boston, ajouta qu'en surchargeant les églises de dépenses nouvelles, on en mettrait par là beaucoup dans l'impossibilité de continuer leurs œuvres de charité, et le résultat serait que l'état se verrait forcé de pourvoir à la subsistance d'un nombre additionnel de pauvres.

M. Batchelder, de New-Bedford, fit voir que le bill proposé soulevait une question d'équité aussi bien de principe : l'état reçoit des églises l'équivalent de la taxe dont elles sont exemptées, et conséquemment il ne perd rien par cette exemption.

MM. Gargan et White, de Boston, soutinrent que la construction des églises rapporte au public en général des bénéfices nets plus considérables que ne serait le montant de la taxe proposée. Si elles étaient taxées, la seule différence sensible qui en résulterait, serait qu'on les construirait moins belles à l'avenir, que les temples élevés à la gloire de Dieu seraient moins beaux que les maisons des hommes ; que l'embellissement des villes et des villages en serait d'autant diminué, etc.

Nous livrons ces arguments sensés à la méditation de ceux qui se donnent tant de mal parmi nous pour faire taxer les propriétés d'églises et d'institutions de bien faisance

Nouveau Monde du 25 avril.

NOUVELLES LOCALES.

— Samedi prochain, 13 mai courant, Sa Sainteté le Pape Pie IX entrera dans sa 87e année. Cet anniversaire béni sera célébré, nous n'en doutons pas, par tous les bons catholiques de l'univers entier.

— Le *Selkirk* arrivé mardi a descendu 614 tonneaux de fret.

— La farine est tombé à $3.25, au trois piastres et quart le sac.

—On remarque le petit nombre d'emigrés que nous amènent les bateaux ce printemps. De fait, on n'en compte peu ou pas jusqu'à aujourd'hui.

— Il y aura au mois de Juin prochain, une malle régulière tous les quinze jours entre Winnipeg et le Fort Edmonton, territoire du Nord-Ouest. La malle passera par le Lac Plat, la Rivière du Cygne au Fort Pelly, le Fort Carleton Livingstone, la Rivière la Bataille, et à tel autre poste intermédiaire que le gouvernement canadien pourra désigner

— Le Gouverneur Morris est arrivé du Canada samedi dernier par le vapeur *Minnesota*. Il était accompagné de Madelle Morris, sa fille

— La maison de nouveautés Bertrand et Prud'homme a commencé à recevoir son importation que l'on dit très considérable.

— La Rivière Rouge baisse rapidement.

— Nos marchands assiègent en ce moment les bureaux de douane et de fret pour retirer leurs marchandises du printemps.

— Notre entreprenant compatriote, M. Daoust, s'est fait suivre de près du Canada par ses marchandises que son associé, M. Brisebois et ses commis sont occupés en ce moment à déballer.

—Il est tombé un peu de pluie hier après midi ; pas assez cependant, car on commence à se plaindre de la sécheresse pour les jardins.

—M. Fr. Gingras cesse de tenir magasin au printemps ; il a l'intention d'aller faire la traite.

— On annonce un nouveau mariage à St. Boniface.

— **M. Bannatyne, député de Provencher, est arrivé du Canada.**

— **On a besoin à St. Boniface d'un gardien d'enclos ; Pourquoi ne pas s'incorporer ?**

—**M. Giroux, de Pembina, était de visite ici hier.**

—**Nous attirons l'attention de nos électeurs sur nos annonces nouvelles.**

—**Le mois de Marie, suivi par un grand nombre de fidèles, continue d'être prêché par Sa Grâce Mgr l'Archevêque.**

— Dimanche soir, les élèves du Collége ont fait de la musique pendant une heure, au grand plaisir des promeneurs.

—**Le bloc de huit logements de la rue St. Joseph, à St. Boniface, va être terminé samedi, dit on. L'entrepreneur, M. A. Gauthier, pousse les travaux avec activité.**

—Il parait que l'association de **Tir de Manitoba va** envoyer un des ses meilleurs tireurs au grand concours de Wimbledon, en Angleterre.

—**La navigation de la rivière Rouge s'est ouverte cette année bien avant celle de St. Laurent, dont la débâcle n'était pas encore faite le 29 Avril dernier.**

—Le Ministre de la Justice, M. Blake, part sous peu, dit on, pour l'Europe. Les journaux annoncent la retraite probable de M. Cauchon du Cabinet.

— Une dépêche télégraphique envoyée d'ici à la Rivière la Bataille et au Fort Pelly coûte deux piastres par dix mots.

— On annonce la nouvelle de la mort de Madame Letellier, femme du Ministre de l'Agriculture. Nos condoléances et nos sympathies à l'Hon. M. Letellier pour cette perte douloureuse.

—M. Munger, marchand de grain de St. Paul, est ici depuis quelques jours. M. Munger a eu le contrat de la fourniture des grains de semence du Comité de secours.

— Notre actif agent d'imigration, J. F. Têtu, est en ce moment à Dufferin où il attend l'immigration mnonite et canadienne.

— Le télégraphe nous signale le passage sur les lignes américaines de l'avant-garde d'une colonie de canadiens des Etats Unis en route pour Manitoba. Puisse, en effet, ce premier mouvement être suivi d'une véritable émigration canadienne des Etats Unis à Manitoba!

—**M. Guilmette, marchand de grain, farine, etc., attend de jour en jour des bacs chargés de produits, de Moorhead, et consignés à sa maison. Nous sommes heureux de voir un de nos compatriotes réussir aussi bien.**

— La flotille des bacs américains, *flat boats*, chargés de produits de toute espèce a commencé d'arriver lundi dernier. Il y en a trois d'amarrés en haut de la traverse où l'on vend du blé, des patates et de l'avoine. On y trouve aussi des pommes à 15 cts. pièce.

— Plusieurs pensent que la fête de la St. Jean Baptiste devrait se célébrer cette année chez nos amis à St. Norbert

— Nous avons vu avec plaisir les affiches des traverses de la Rivière Rouge et de la Rivière Assiniboine, imprimées dans les deux langues, et placardées aux endroits apparents de ces traverses On trouve sur ces affiches officielles tout ce qu'il est important de savoir au sujet des traverses.

—La corporation de Winnipeg vient d'ajouter un nouveau trait à l'histoire de ses hauts faits : son trésorier et teneur de livres, M. Ramsay, a été destitué par résolution publique, après discussion, dans la séance du Conseil municipal de lundi dernier. Quelle en est la cause ? Nous ne savons.

—Les maisons de Winnipeg sont en voyage. Celle de M. Radiger se retire à plus de 30 pieds de la grande rue, et la semaine dernière on voyait un bureau d'avocat passer plusieurs jours à faire un trajet assez long à travers les rues. Tout se mouvait à la fois, maison, avocat, clerc et aussi les clients ou les créanciers peut être.

— Les propriétaires riverains de la rivière rouge veulent désormais empêcher le premier venu de venir arrêter son bois sur la grève, sans permission, afin de mettre fin aux désordres qui ont lieu quelque fois à l'arrivée de ces immenses radeaux de bois de corde. On a placardé des défenses à cet effet, une de ces défenses : écrite d'une belle main et parfaitement lisible, est en vers ; la voici :

Personne, sur ce rivage,
Ne devra sans permission,
Mettre du bois de chauffage
Ou toute autre obstruction.

Qu'on dise après cela que les Muses ne courent pas les grèves !

NOUVELLES RELIGIEUSES.

Nous lisons dans le *Nouveau Monde :*

Le procès de la béatification et canonisation de la vénérée Mère Marguerite Bourgeois, l'immortelle et sainte fondatrice de la "Congrégation de Notre Dame" à Montréal, est maintenant terminé. La procédure canonique dont il s'agit ici est celle qui précède le Procès Apostolique et qui doit être faite par l'autorité de l'Ordinaire. Elle a pour but de constater de quelle réputation de vertu et de sainteté la personne qui se trouve en cause jouit dans le pays où ce procès a lieu

Dans le cas présent, une douzaine de témoins ont été entendus et les Actes de la procédure que S. G. Mgr l'Evêque de Montréal adressera ces jours ci à Rome formeront un volume d'environ six cents pages.

Nous sera-t-il permis, dans cette circonstance de bonheur, d'offrir à l'illustre famille religieuse de l'héroïque Marguerite Bourgeois des félicitations publiques, en même temps que l'expression des vœux que nous formons, comme Canadien pour le succès d'une cause destinée à jeter sur ce pays et notre ville en particulier une gloire si pure et si durable.

La Mère Bourgeois serait en effet la première sainte canonisée de l'Eglise du Canada.

Les Docteurs de l'Eglise.

En dix huit cents ans le titre de *Docteur de l'Eglise* n'a été conféré qu'à dix sept des nombreux auteurs illustres par la science qui ont été placés sur les autels.

Voici la liste des docteurs de l'Eglise avec la date de leur mort :

368. St. Hilaire, évêque de Poitiers.
373. St. Athanase, patriarche d'Alexandrie.
379. St Basile, archevêque de Césarée.
389. St. Grégoire de Naziance, patriarche de Constantinople.
397. St. Ambroise, archevêque de Milan.
407. St Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople.
420. St Jérôme, prêtre
430 St Augustin, évêque d'Hippone.
450 St. Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne.
460. St. Léon, pape.
604 St Grégoire, pape
606. St. Isidore, archevêque de Séville
1071. St. Pierre Damien, cardinal archevêque d'Ostie.
1109. St. Anselme, archevêque de Canterbury.
1153. St. Bernard, abbé de Citeaux.
1274. St. Thomas d'Aquin.
1274 St. Bonaventure, cardinal archevêque d'Albana
1787. St. Alphonse Marie de Liguori fondateur de l'ordre des rédemptoristes.

L'Influence indue.

En France, dit *Le Canadien*, l'on se sert d'une autre tournure : on appelle cela "pression cléricale." Et, dans l'assemblée législative actuelle, il suffit *d'accuser* un député d'avoir été élu par la "pression cléricale" pour qu'il soit expulsé.

Deux victimes viennent de recevoir la peine due à tous ceux qui ont eu la gloire dangereuse parfois de gagner les sympathies du clergé. Voici en quels termes Louis Veuillot acceuille cet évènement dans l'*Univers* du 10 avril :

"Deux élections ont encore été annulées vendredi, pour cause de pression du clergé. Les élus étaient : l'un, M. Chesnelong ; l'autre, M de Boigne Leurs noms sont synonymes de probité et de délicatesse. le talent de M. Chesnelong est de ceux qui honorent la tribune On cite cette appréciation récente de l'un des membres du bureau dont il fait partie, et qui venait de l'entendre : "C.........a parlé très bien. Il serait capable de réussir devant la chambre." Cet appréciateur ne connaissait pas encore ses propres moyens. nous voulons dire la force de la majorité. Quand la haine d'une majorité s'élève à la stupidité et lui permet de se tenir à ce sommet sans se debander, tout lui est possible. La *pression* du clergé peut justifier tout, et comme il n'y aura jamais de pression du clergé en faveur d'un malhonnête homme, on ne pourra jamais reprocher ce crime nouveau à ceux que la majorité ne juge pas essentiel de proscrire. Quelle chose peut entacher une élection lors qu'il n'y a pas pression du clergé ? Tant que les électeurs ne se révolteront pas contre la pression de la Chambre, le parti republicain n'aura rien à redouter. Il parait compter assez sur l'organisation de sa machine pour espérer garder ce retour. Nous pensons néanmoins qu'il en use beaucoup, et qu'il fatigue le ressort Si nous nous trompons et qu'il puisse aller encore longtemps à quoi ne devons nous pas nous attendre ?

"Il est très probable, en ce cas, que la majorité se fatiguera de lutter toujours contre la pression du clergé, obstiné à souiller la représentation nationale par cette petite minorité d'honnêtes gens Quoique peu nombreux, ils ne laisseraient pas de troubler les destinées publiques. De là à prendre les dispositions nécessaires pour exclure complètement les cléricaux, il n'y a qu'un pas. Les cléricaux ne sont pas seulement les catholiques, mais les gens qui pourraient croire en Dieu Qu'il n'y en ait plus. C'est un article de loi à faire : "A partir de ce moment les gens soupçonnés de croire en Dieu ne seront plus électeurs, ni candidats, ni éligibles " Quoi de plus simple ? Un, deux, vote !

"L'intelligence republicaine n'est certainement pas au dessous de cette conception."

Memorial Necrologique.

(Du *Courrier de St. Hyacinthe*)

Un venerable vétéran du sanctuaire vient de descendre dans la tombe, après une carrière bien édifiante et bien remplie. Le Révd. M. Liboire Henri Girouard, doyen d'âge du clergé de ce diocèse et curé de St. Simon, est décédé vendredi dernier, 31 mars, à l'evêché de cette ville à l'âge de 77 ans et 4 mois. Le pieux defunt était né aux Cèdres, le 28 novembre 1798, il avait fait ses classiques au collége de Montréal, où il prit l'habit ecclésiastique en septembre 1821, et fut régent pendant cinq ans. Ordonné prêtre le 1er octobre 1826, à la même messe que le vénerable M. Bayle, supérieur du Séminaire de Montreal, il fut nommé vicaire à Nicolet, poste qu'il occupa pendant deux ans. Il fut ensuite vicaire à St. Benoit, de septembre 1828 à mai 1829 ; desservant de Boucherville, de mai 1829 à septembre 1830, pendant le voyage de M Tabeau en Europe ; curé de de St. Hugues, de septembre 1830 à septembre 1834, avec la desserte pendant deux ans de la paroisse de St. Simon, qui prenait alors naissance : curé de Ste. Marie de Monnoir, de septembre 1833 à novembre 1852, et dans cet intervalle, il fonda les deux paroisses de St. Grégoire et de Ste. Brigide, qu'il dut aussi desservir dans leur commencement; finalement, curé de St. Simon, dont il conserva, malgré son grand âge, la desserte jusqu'au dernier jour de sa vie.

La situation est actuellement fort tendue entre les Etats Unis et le Mexique Les mexicains ont emprisonné et menacé de mort des Americains qui n'ont pas voulu payer les taxes de la guerre i e la ive mexicaines du Rio Grande on a tiré sur les troupes des Etats Unis.

La situation devient tous les jours plus sérieuse. Au Mexique un mouvement séparatiste se manifeste dans les Etats de Sonora, Chihuahua, Sinaloa, Durango, Coahuila Zacatecas et Nuevo-Leon L'Etat de Vera-Cruz est en pleine révolution

Ce sont les prétentions de Lerdo de Tejada à une réelection qui entrent pour la plus grande part dans ce mouvement insurrectionnel. La redo est entre les mains des insurgés. Une grande animosité règne entre les Mexcains et les troupes des Etats-Unis Une rupture est à craindre

Le cabinet de Washington s'est réuni en seance extraordinaire pour prendre des mesures.

Nous apprenons que M. Hugh Sutherland, surintendant des travaux publics du gouvernement du Canada, a quitté Ottawa ces jours derniers, pour se rendre au Fort Francis afin d'y faire continuer la construction des écluses.

Du Fort Francis, il se rendra à la Rivière La Bataille pour choisir le site des edifices publics qui devront être construits ainsi que des casernes pour la police à cheval. Les quartiers généraux de la police montée seront à Fort Pelly et un sous commissaire demeurera à la Rivière la Bataille.

M. Sutherland se rendra de Sarnia à la Baie des Tonnerres en bateau, de là il se rendra à Fort Francis et ensuite à la Rivière la Bataille

On a donné ordre de faire transporter la scierie de Fort Pelly à la Rivière la Babataille afin de préparer le bois nécessaire à la construction de ces édifices.

MM. Dun, Barlow et Cie, viennent de publier leur circulaire trimestrielle donnant une liste des faillites arrivées aux Etats Unis et en Canada durant les trois premiers mois de l'année 1876. Voici cette liste :

Etats Unis..........	2,806	64,644,156
Canada...............	477	7,418,003
Ville de N. York.	313	9,513,548
Boston.	114	6,157,000
Chicago	52	3,097,200
Philadelphie......	34	1,322,200
St. Louis............	22	588,933
Cincinnati.........	23	730,809

Durant les trois premiers mois de l'année 1875, le nombre total des faillites arrivées aux Etats-Unis était de 1,733 ; le nombre des faillites arrivées en Canada durant la même période était de 396. L'année dernière, les obligations des personnes qui ont failli durant les mois de janvier, février et mars n'étaient que de $38,873,222 ; celles des faillis canadiens etaient de $4,131,340.

Par ces chiffres, on voit que le nombre des faillis de 1876, tant aux Etats Unis qu'en Canada, accusent une très forte augmentation.

Il y aura prochainement plusieurs vacances nouvelles au Sénat.

On sait qu'une disposition speciale de la constitution decide que tout Sénateur qui laissera passer deux sessions sans paraitre à la chambre perdra son siége *ipso facto.* Il y a actuellement deux membres du Sénat qui sont dans ce cas Sir Edward Kenny, de la Nouvelle Ecosse, et l'Hon. M. De Lery, de Quebec.

Sir Edwar Kenny est un ancien ministre et conseiller législatif à la législature de la Nouvelle Ecosse.

Il est rumeur que son siége sera donné à M. Power, député d'Halifax.

M. de Léry aurait pour successeur M. Pozer, deputé du comté de Beauce aux communes, et le fils de M. de Léry se porterait candidat dans le cas où cet arrangement aurait lieu, pour recueillir le mandat abandonné par M. Pozer.

L'Hon. M. Robertson, autre Sénateur du Nouveau Brunswick, a aussi perdu son siége pour la même cause M. Robertson a laissé le Canada pour s'établir en Angleterre, il y a quelques temps

On annonce aussi la nomination prochaine de M. J. Carruthers, de Kingston, l'adversaire malheureux de Sir John.

L'administration de la police montée du Nord Ouest a été transférée du ministère de la justice à celui du secrétaire d'Etat à cause du surcroit d'ouvrage dans le departement de la justice.

...discours de 26 heures.

...us ce titre nous traduisons du ...s de Portland l'épisode suivant ...a vie parlementaire de M. D Cos..., un des députés de la Colombie ...laise à la Chambre des Communes.

...discours le plus long qui ait ...ais été fait dans une assemblée, ...té celui qui a été prononcé par ...e Cosmos dans la législature de ...olombie Anglaise, lorsque l'on ...tait sur un bill dont la passa... enlevait les terres à un grand ...bre de colons. De Cosmos fai... partie d'une minorité désespé...

La deuxième lecture du bill ...t été differée jusqu'à la veille de ...lôture de la session, et si la me... n'était pas adoptée le lende... à midi, elle devenait un *flasco* ...plet Ce jour là, (c'est a dire la ...e de la prorogation,) M. De Cos... prit la parole à dix heures du ...n et commença à parler contre ...ll en question. Ses amis paru... indifferents, car ils croyaient ...une heure de l'après midi, il ...t fini de parler et le bill rece... l'adoption de la Chambre. Une ...e sonna, et De Cosmos parlait ...re, il n'était pas sorti de l'exor... ...e son discours.

...dix heure il disait ; " deuxième...

...trois heures, il produisait une ...volumineuse de témoignages ...sistait sur sa lecture.

... majorité commença à soup... ...er son intention : il devait par... ...usqu'au lendemain à midi pour ...le bill. Ils commencèrent à rire ...dee ; mais lorsque vint la bru... ...e ils conçurent quelques cram... Ils eurent recours aux interrup..., mais ils furent obligés de re... ...er à ce moyen, parceque l'ora... ...se reposait et reprenait de nou... ...forces.

...s voulurent étouffer sa voix par ...cris et des huées, mais ils lui ...aient le moyen de respirer. Fi... ...ment ils se décidèrent à rester ...ous d'une grande lutte entre la ...de la volonté et la faiblesse du .... Ils ne lui donnèrent aucune .... Il n'y eût pas d'ajournement ...r le diner, il était seulement ...is à l'orateur de se mouiller ...vres dans un verre d'eau. L'o... ...ur ne s'écartait pas de son sujet ...e prenait pas son siège.

...obscurité succéda au crépuscu... ...n alluma le gaz. Les députés ...ient pour dîner à tour de rôle, ...venait dormir sur leurs pupi... mais DeCosmos continuait à ...r. L'Orateur, à qui il s'adres... ...dormait, ronflait et se réveillait ...fois pour se frotter les yeux.

...jour parut et la majorité sortit ...sa toilette et prendre le déjeu... ...orateur ne tarissait pas Il y eut ...gr ssions et souvent des répétiti... DeCosmos continua son discours ...'à midi, et la majorité fut obli... ...de céder et s'avoua vaincue. ...que l'orateur eut terminé son ...urs, ses yeux étaient injectés ...ng, sa voix n'était plus qu'un ...le, et ses jambes le soutenaient ...ne, ses lèvres étaient craque... ...et couvertes de sang De Cos... ...avait parlé 26 heures et le bill ...défait.

NOUVELLES DIVERSES.

...on M. P. J. O. Chauveau a été ...mé président du bureau des ...missaires du hâvre de Québec

—

...Université Laval de Québec se ...re à célébrer l'anniversaire de ...te de Mgr. Laval, le 30 du cou...

Dix neuf cultivateurs des cantons voisins d'Ottawa ont émigré ces jours derniers dans le but d'aller s'établir à la Colombie Anglaise.

—

Un enfant regardait : le ciel " Pa pe, dit il tout à coup, comme le ciel doit être beau à l'endroit, quisqu'il est si beau à l'envers ! "

—

On dit qu'il est probable que Dom Pedro II em pereur du Brézil visitera Ottawa sur invitation avant de retourner dans son pays.

—

M. Street, secrétaire privé de M. Cauchon, sera remplacé par M. Gauthier du département de la marine et des pêcheries.

—

On disait à un homme en place :

—On vous attaque beaucoup.

—Tant mieux, répondit il, on ne jette des pierres qu'aux arbres chargés de fruits.

—

Un aéronaute gascon :

Nous sommes montés si haut que nous avons vu la terre grosse comme une noisette Nous avons été obligés de bien viser, pour retomber juste dessus !

—

On demandait à un magistrat pourquoi il y avait plus d'hommes que de femmes dans les prisons : " C'est, répondit il, qu'il y a plus de femmes dans les églises. "

—

Un théâtre de banlieue donnait une représentation des *Horaces*. En voyant entrer le vieil Horace, une paysanne s'écria :

Dieu ! est-il permis de faire jouer un homme de cet âge là !

—

Le privilège accordé jusqu'ici aux vapeurs américains de transporter les passages et la cargaison, entre les différents ports de la Puissance a été retiré par le gouvernement d'Ottawa.

—

Un député disait à un de ses collègues :—Enfin, mon cher, vous n'avez pas encore ouvert la bouche dans la chambre.—Vous vous trompez, lui répondit celui ci, car toutes les fois que vous avez parlé, je n'ai pu m'empêcher de bâiller.

—

L'élection du Supérieur du Séminaire de Saint Sulpice a eu lieu le 19 avril dernier, et nous avons le plaisir d'apprendre que le Rev. M J. Baile a été reçu Supérieur par le grand conseil de la maison.

Voici une distraction prise dans un journal radical de Lyon. Il s'agit du discours prononcé récemment par M. Gambetta.

" A la sortie il fut acclamé *non seulement* par ses amis, *mais encore* par tous les honnêtes gens ! ......

—

Deux nouveaux élus, dit Cham, causent ensemble de la validation de l'élection d'un de leurs confrères :

—Eh ? eh ? il y a dans son élection une cause de nullité.

—Sans doute, il y a d'abord la sienne.

—

Le *Secolo* de Milan annonce la mort près de Florence, d'Amerigo Vespucci, un des descendants du célèbre aventurier qui a donné son nom au Nouveau-Monde. Comme il est mort sans enfants, cette famille est maintenant éteinte

—

Nos contemporains ne doivent point connaître cette anecdote, puisqu'elle remonte à Henri IV.

Une dame de la cour vint un jour se plaindre à lui de son mari :

—Il me bat, lui dit elle.

—Cela ne me regarde pas, repondit le roi.

—Oh ? ce n'est pas tout reprit la dame, il conspire contre Votre Majesté.

—Ça c'est autre chose répliqua le Béarnais......Ça ne vous regarde pas ?

—

Un grand marchand de curiosités, homme de beaucoup d'esprit, appartenant à la religion juive, nous racontait un mot charmant de l'un de ses clients.

—Je voulais, nous disait il, lui vendre un christ magnifique, une merveille d'ofevrerie, et j'en voulais tirer un prix qui, je le reconnais, était considérable.

—Oh ! c'est bien cher, me fit-il en souriant, avouez que vous avez vendu *l'original* meilleur marché.

—

Un prédicateur américain parlait du jugement dernier, et disait, entre autres choses, que ce jour là tous ceux qui avaient vécu seraient réunis.

Une voix :—Sampson y sera t-i aussi ?

Le prédicant : —Sans doute, puis que tout le monde y sera.

La voix :—Et McFinnegan aussi ?

Le prédicant ;—Sans doute, sans doute puisque............

La voix : Ah ? bien, c'est ce jour là qu'il va y en avoir une bataille ?

—

Trois cents Sauvages des deux sexes et de diverses tribus doivent établir un campement sur les terrains du Centenaire, pendant la durée de l'Exposition, et pour la plus grande satisfaction de la curiosité publique vivre là absolument comme dans leurs loges du Far West, en compagnie de leurs chevaux et de leurs chiens, et se livrant à leurs occupations habituelles, telles que le tissage de couvertures, la préparation de peaux, la fabrication de paniers, ornements, etc.

Un premier detachement de quinze sauvages sous la conduite du célèbre guide George Anderson, est arrivé ces jours derniers à Philadelphie.

—

Il y avait jadis, au vaudeville, un acteur du nom de Fichet. Un jour, il ne voulut pas accepter un rôle dans une pièce d'Armand Gouffé ; l'auteur se vengea sur le comédien par cette chanson :

Un marchand de colifichet,
Un jour qu'on affichait Fichet,
Dit, voyant Fichet sur l'affiche,
Quoi ? toujours afficher Fichet,
Du public l'affiche se fiche,
Moi, je me fiche de Fichet ?

Au marchand de colifichet
Alors, d'un ton poli, Fichet
Dit : De vos cris Fichet se fiche,
Car il faut bien, foi de Fichet,
Lorsque Fichet est sur l'affiche
Avaler l'affiche et Fichet.

Le marchand de colifichet,
Fichant l'affiche sur Fichet,
Chiffonna Fichet et l'affiche,
Et dit : Fi donc ! fiche Fichet !
Fiche moi le camp de l'affiche
Car tu n'es frais qu'au lit Fichet

Comme tour de force, c'est assez réussi.

—

—Nous lisons dans le *Daily Journal* de Portland, Orégon, du 1er avril :

Hier soir, une heure après l'arrivée du *California* de Sitka, il est arrivé un triste accident, qui a causé la mort d'un des passagers qui s'est noyé. L'infortuné se nommait Adolphe Jaron, natif du Canada, et avait travaillé depuis deux ans dans les mines de Cassiar et de Stickeen où il avait recueilli beaucoup d'or. Il parait qu'en sautant du vapeur il est tombé entre le vaisseau et le quai. On descendit immédiatement des chaloupes, et on fit tout ce que l'on put pour le sauver. Mais ce fut en vain. Le poids de l'or qu'il portait sur lui joint à un révolver d'un fort calibre l'empêcha de revenir à la surface lorsqu'une fois il eut plongé sous l'eau.

C'est ainsi que le trésor qu'il avait amassé au prix de tant de sueurs est devenu la cause de sa perte.

Quoique l'on sache que le défunt était natif du Canada, personne ne peut dire de quel endroit il vient, ni ne connait sa famille. Son corps a été retrouvé ce matin, et la poudre d'or qu'il portait, estimée à différentes valeurs, a été remise à M. George W. Weidler, qui la mettra entre les mains du juge de comté.

Voici le verdict du coroner :

Que le nom du défunt était Adolphe Jaron, natif du Canada et âgé d'environ 35 ans, et qu'il est mort en se noyant accidentellement dans la rivière Willamette, vers 3½ heures, le 1er avril 1876. "

Le correspondant de Portland qui nous envoie cet extrait du journal nous dit que le défunt laisse au moins $2,000 qui, si elle ne sont pas réclamées, iront au trésor de l'Etat d'Orégon Les parents feraient donc bien de faire valoir leurs titres au plutôt.

L'infortuné était, paraît-il, en route pour le Canada, et c'est en débarquant d'un petit steamboat à Portland, où il venait prendre le steamship pour SanFrancisco que l'accident est arrivé.

Nous ferons remarquer que le nom de Jaron est peu connu ici et ce pourrait être aussi bien Garon ou Charon au même Caron.

Naissance.

A Winnipeg, le 8 courant, Madame Elie Tasse un fils.

A St. Boniface le 6 courant, la Dame de M. Théophile Lamoureux un fils.

LOTERIE AU PROFIT

DES

RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314......	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne résidence, valeur.........	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimes, chacun à $550..............	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congrégation) estimés, chacun à $450..	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur..	400 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur...........	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien.........................	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur...	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets........................	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets.........................	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets.........................	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets.........................	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets.........................	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets.........................	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets.........................	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets.........................	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$10,420 00

100,000 BILLETS.

Président Honoraire.—Son Honneur le Dr. Hingston, Maire de Montreal.

Secrétaire.—Rév. M. Bonnissant, P. S. S.
S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archevêché de St. Boniface.

Winnipeg, 23 Mars, 1876. 3mL56



AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le présent notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service ou Département pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la réquisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes en compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur,
Hôtel du Gouvernement,
1er Mai, 1876. j-n-e L58

LE METIS.

Journal Hebdomadaire, publié à St. Boniface, province de Manitoba.

Rédigé par un Comité de COLLABORATEURS.

Gérant et Administrateur, J. C. S. ROYAL

Prix de l'abonnement $2.50 par an d'avance.

SOCIETE
Permanente de Construction
DE
MANITOBA.

LES Actionnaires sont avertis que le premier versement sur leurs parts doit être fait le ou avant le 25 AVRIL entre les mains du Trésorier à la Banque d'Ontario.

C. U. LINDSAY,
Secrétaire.

Winnipeg, 11 Avril, 1876. L.S6 2f

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL
"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comté de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au propriétaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Propriétaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. L77

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.



Hôtel du Gouvernement.
Fort Garry, 27 Avril, 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement faire les nominations suivantes :

Pour être Juge de Paix pour le Comté de Marquette Ouest :

Thomas Cory, de Livingstone, Ecuyer, et Mathew Owens, de High Bluff, Ecuyer.

Pour le Comté de Marquette Est.

W. Clarke, de St. Laurent, Lac Manitoba, Ecuyer.

Pour le Comté de Selkirk :

Jean Baptiste Gauthier, de Lorette, Ecuyer, et Henry McQuaid, de Prairie Grove, Ecuyer.

—

Pour être gardiens d'enclos pour Woodland et Meadow Lea :

James Mason, gentilhomme.

Pour St. Charles, côté nord de la Rivière Assiniboine :

James Green, de St. Charles, gentilhomme.

Pour le Lac Manitoba ;

Louis Carrière, du Lac Manitoba, gentilhomme.

Pour la Division Electorale de St. François Xavier Est :

Jean Baptiste Boucher, de St. François Xavier Est, gentilhomme.

—

Pour être Constables pour le Comté de Marquette Est :

Magloire Plante, de St. François-Xavier Est, gentilhomme.

Baptiste De la Ronde, du Lac Manitoba, gentilhomme.

—

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement sanctionner le changement et l'érection des arrondissements scolaires suivants, tel que recommandé par la Section Protestonte du Bureau d'Education, et fixer lundi, le 15ième jour de Mai, pour l'élection des Commissaires d'Ecole :

1. Que la limite ouest de l'arrondissement scolaire de Headingly, du côté sud de la rivière soit la ligne ouest du lot No. 27, au lieu de la ligne du lot No. 26.

2. Que la limite ouest de l'arrondissement Scolaire de Morgan soit la ligne ouest du lot No 58 du côté sud de la rivière ; et la ligne ouest du lot No. 169 du côté nord de la rivière.

3. L'arrondissement Scolaire de Huntingdon, devra comprendre la fraction du township 16 rang 6 est.

4. L'arrondissement Scolaire de Carleton, de la ligne est du lot No 123 dans la paroisse de la Baie St Paul à la ligne est du lot No. 196, du côté nord de la rivière ; et de la ligne ouest du lot No. 80 à la ligne ouest du lot No. 42 du côté sud de la rivière.

5. L'arrondissement Scolaire, comprent les sections 4. 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 30, 31 et 32 du township 9 rang 7 est

—

Traité d'Extradition entre le Gouvernement de Sa Majesté et la République de Honduras

Département du Secrétaire Provincial.

Winnipeg, Mai, 1876

D'après une dépêche circulaire du Département du Secrétaire d'Etat, Ottawa, en date 29 mars dernier, Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de Manitoba est prié de donner publicité dans cette Province a un Traité conclu entre Sa Majesté la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et Son Excellence le Président de la Republique de Honduras, pour l'extradition mutuelle des criminels fugitifs en vertu de l'Acte Impérial intitulé "Acte pour amender la loi relative à l'extradition des Criminels," et aussi par un acte du parlement fait et passé dans la session du parlement tenue dans les 36ième et 37ième années du Règne de Sa Majesté actuellement régnante, intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant l'extradition 1870," desquels les suivantes sont un extrait :

Il est convenu que Sa Majesté et Son Excellence le Président de Honduras sur la demande faite en leur nom par leurs agents diplomatiques respectifs, se livreront réciproquement tous les individus, sauf les citoyens nés ou naturalisés de la partie à qui la demande est faite, qui étant accusés ou condamnés comme auteurs ou complices soit avant, soit après le fait pour l'un des crimes ci après spécifiés, commis sur le territoire de la partie requérante, seront trouvés sur le territoire de l'autre partie :

1. Meurtre ou tentative ou conspiration avec intention de meurtre.

2. Homicide commis sans préméditation.

3. Contrefaçon ou altération de monnaie, ainsi que mise en circulation de la monnaie contrefaite ou altérée.

4. Faux, contrefaçon ou altération ou mise en circulation de ce qui est falsifié, contrefait ou altéré.

5. Soustraction frauduleuse ou vol.

6. Escroquerie d'argent ou d'effets sous de faux prétextes.

7 Torts malicieux à la propriété, si l'offense est poursuivable par indictement.

8. Crimes contre la loi de Banqueroute.

9. Fraude commise par le dépositaire agent, facteur, syndic ou directeur ou membre ou officier public de toute compagnie, lorsque l'offense est faite criminelle par quelque loi en force pour le temps d'alors.

10. Parjure ou subornation de parjure.

11. Viol.

12. Enlèvement de mineurs.

13 Vol d'enfant.

14 Faux emprisonnement.

15. Vol avec effraction ou escalade.

16. Incendie.

17. Vol avec violence.

18 Menaces par lettre ou autrement avec intention d'extorquer.

19. Piraterie, par la loi des nations.

20. Couler ou détruire un vaisseau en mer ou tenter d'accomplir un de ces actes.

21 Attaque à bord d'un navire en haute mer avec intention d'attenter à la vie ou d'infliger des blessures graves.

22. Révolte ou complot par deux ou plusieurs personnes à bord d'un navire sur la haute mer contre l'autorité du capitaine.

Toutefois l'extradition ne sera accordée, dans le cas d'une personne accusée, que si la perpetration du crime est établie de telle façon que les lois du pays où le fugitif ainsi accusé sera trouvé justifieraient son emprisonnement si le crime avait été commis dans ce pays ; et dans le cas d'une personne prétendue condamnée, que sur la production d'une preuve qui, d'après les lois du pays où le fugitif a été trouvé établirait suffisamment qu'il a été condamné.

—

Winnipeg, 22 Avril, 1876.

A Alexander McPherson, de la Cité de Winnipeg, Province de Manitoba.

Soyez averti que le Maire et le Conseil de la Cité de Winnipeg présenteront par leur avocat le quinzième jour de Juin prochain, A D. 1876, à onze heures de l'avant midi, au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, à un des Juges de la Cour du Banc de la Reine de Manitoba, siégeant en Chambre, une pétition demandant au dit Juge de choisir et nommer trois personnes compétentes et désintéressées pour agir comme Commissaires pour fixer et déterminer le prix et compensation qui devront être alloués et payés à vous Alexander McPherson, pour la propriété suivante, requise par la dite Corporation aux fins d'ouvrir une rue savoir : Tout ce lot ou morceau de terres et prémisses, situés dans la dite Cité de Winnipeg, et étant une portion du lot No 6 (A.P), étant l'arpentage par M. McFadden de la propriété de Bannatyne, borné comme suit, c'est à dire : commençant à l'angle nord-est du dit lot 6, de là suivant le côté ouest de la rue Principale, à 8 degré 40 minutes Est, cinquante-trois mailles et demie, jusqu'au coin d'une maison en charpente, occupée comme magasin, de là sud 89 degrés 25 minutes ouest, une chaîne plus ou moins jusqu'à la propriété de Onésime Monchamp, de là nord le long de la ligne entre les propriétés de Alexander McPherson et Onésime Monchamp, jusqu'au nord du lot 6, de la dite ligne nord du lot 6, courant sud 89 degrés 15 minutes Est, une chaîne de la place du départ, contenant par mesurage quatre centièmes et demi d'un acre plus ou moins.

Daté ce onzième jour d'avril A.D. 1876.

D. M. WALKER,
Sollicteur de la Cité.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.